



ARRÊTE du MAIRE_n° 2019/6127
MODIFIE ET REMPLACE ARRETE N°2019/5870

Arrêté portant réglementation de la sécurité et de la police des plages

Le Maire de la Commune de SAINT PAIR sur MER

Vu l'arrêté n° 2019/5870 du 29 mars 2019

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté sus visé et qu'il convient donc de modifier cet arrêté.

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 16 est modifié comme suit :

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, **l'accès sur toutes les plages est strictement interdit aux animaux :**

- **Les chiens** sont interdits, du 15 juin au 15 septembre, sur la plage et la digue basse. Ils sont néanmoins autorisés sur la digue haute sous réserve qu'ils soient tenus en laisse et que leurs déjections soient ramassées par leurs propriétaires ou gardien.
- **Les chevaux montés et attelés**, pendant la période du 15 juin au 15 septembre de chaque année, ne peuvent accéder à la plage de Kairon sur la commune de Saint-Pair-sur-Mer aux heures de basse mer et entre 8h et 20h.

L'accès par la cale du poste de secours de Kairon plage, pour les chevaux attelés et non attelés, n'est pas autorisé du 15 juin au 15 septembre.

L'accès aux dunes de l'embouchure du Thar est strictement interdit aux chevaux en toute période de l'année.

Toute l'année, ces autorisations se font sous réserve du respect des autres usages de la plage.

Les déchets doivent être ramassés et récupérés.

Article 2

Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié au chef des postes de secours, sera adressée, pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Avranches,
- M. le Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord,
- M. le Commissaire de Police de Granville,
- M. le Directeur du Centre de Secours de Granville,
- M. le Directeur de l'Equipement maritime de Granville,
- Mmes et Mrs les responsables des Postes de Secours des plages de Saint- Pair et de Kairon,
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale.

Fait à SAINT PAIR sur MER,
Le jeudi 6 juin 2019

Le Maire

Guy LECROISEY

